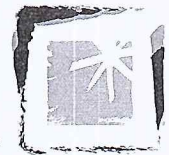


N° DEL/2024-025

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

**Séance du 11 mars 2024****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 mars, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 4 mars 2024

PRESENTS (34)

Délégués titulaires (30) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOUILLON Ludivine, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, Mme RIVET Murielle, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants (4) : M. BARDOT Claude, M. DELACOURT Alain, M. HAGHE Jean-Paul, M. LOUCHARD Arnaud.

ABSENTS EXCUSES

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDUREAU Agnès, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. VERBRUGGE Dominique.

Pouvoirs (6) :

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie a donné procuration à M. BRETTE Gérard,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
M. GONCALVES Jean-François a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
Mme GUICHON Marion a donné procuration à Mme BOURRIER Annette,
M. LAFON Jean-François a donné procuration à M. LANOIR Jean-Noël,
Mme PAREL Audrey a donné procuration à M. ZANETTI Fernand.

Secrétaire de séance : Mme BOUILLON Ludivine.

OBJET : Garantie d'emprunt souscrit par Egletons Habitat – Contrat de prêt n° 157408

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5214-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le Contrat de prêt N° 157408 en annexe signé entre : EGLETONS HABITAT ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières accorde sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 320 000,00 euros, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 157408 constitué d'une ligne du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 160 000,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Monsieur Charles FERRÉ, Président d'Egletons Habitat, ne prend pas part au débat ni au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la garantie d'emprunt pour Egletons Habitat concernant le contrat de prêt N° 157408 dans les conditions présentées ci-dessus à hauteur de 50%,
- **Autorise** M. le Président à signer tout document y afférent.

POUR : 39

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 12 mars 2024
Le Président,**



Charles FERRÉ

Mairie de Lapleau
Carrefour de l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26



Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26